

TMJ.-

REPUBLIQUE DU BENIN

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 96-474 DU 21 OCTOBRE 1996

abrogeant les dispositions du Décret  
N° 90-214 du 30 Août 1990 portant  
nomination de Monsieur MONGBE René  
Valéry en qualité d'Ambassadeur  
Représentant Permanent du Bénin près  
les Nations Unies.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU La Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU La Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU Le Décret N° 96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du Gouvernement ;
- VU Le Décret N° 95-419 du 21 Décembre 1995, portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération ;
- VU Le Décret N° 90-214 du 30 Août 1990 portant nomination de Monsieur MONGBE René Valéry en qualité d'Ambassadeur Représentant Permanent du Bénin près les Nations Unies ;
- SUR Proposition du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération ;
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 25 Septembre 1996 ;

DECRETE :

Article 1er.- Sont et demeurent abrogées les dispositions du Décret N° 90-214 du 30 Août 1990 portant nomination de Monsieur MONGBE René Valéry en qualité d'Ambassadeur Représentant Permanent du Bénin près les Nations Unies.

.../...

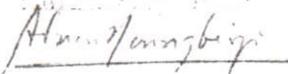
Article 2. - Le présent Décret qui prend effet pour compter de sa date de signature sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 21 OCTOBRE 1996

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

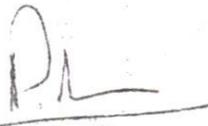
  
Mathieu KEREKOU.-

Le Premier Ministre, chargé de la  
Coordination de l'Action Gouverne-  
mentale et des Relations avec les  
Institutions,



Adrien HOUNGBEDJI.-

Le Ministre des Affaires  
Etrangères et de la  
Coopération,



Pierre OSHO.-

Le Ministre des Finances,



Moïse MENSAH.-

Ampliatiions : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MAEC 4 MF 4  
AUTRES MINISTERES 15 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGDDI-DGID 5 BN-DAN-  
DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3 INTERES-  
SE 1 JO 1.-